



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

DIXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES **Yaoundé, 11 juillet 2019**

COMMUNIQUE FINAL

Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, la dixième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) s'est tenue le 11 juillet 2019 à Yaoundé au Cameroun.

Cette session a été précédée les 9 et 10 juillet 2019 par la réunion des experts.

Les Ministres, Ambassadeurs et Plénipotentiaires des pays membres ci-après ont pris part aux travaux : Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Tchad et Sao Tomé et Principe. L'Angola a participé en qualité d'observateur.

Y ont également pris part, les représentants des institutions sous-régionales, organisations internationales et bailleurs de fonds suivants : CEEAC, COMIFAC, CEMAC, OCFS, CEFDHAC, REPAR, REFADD, REJEFAC, SEEAC, RERAC, WWF, Facilitation Belge/PFBC, UICN, AFD, CIFOR, BAD, GFBC, GIZ, ERUDeF, AWF, USAID/USFS, Afrique Environnement, JICA, PNUD.

La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par cinq allocutions : celles de Monsieur Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Yaoundé, de Monsieur Maxime NZITA NGANGA Di MAVAMBU, Représentant du Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, de Monsieur Tabu Abdallah MANIRAKIZA, Secrétaire Général Adjoint de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, de Son Excellence Monsieur Vincent BIRUTA, Ministre de l'Environnement de la République du Rwanda et Président en Exercice de la COMIFAC et le Discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Joseph Dion NGUTE, Premier Ministre, Chef de Gouvernement de la République du Cameroun.

A la suite du discours d'ouverture, la Présidence en exercice a été officiellement transférée par Monsieur Vincent BIRUTA, Ministre de l'Environnement de la République du Rwanda à son collègue Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun.

Après la cérémonie d'ouverture, il a été procédé à la vérification du quorum qui a été jugé atteint, suivie de l'adoption du projet d'ordre du jour.

Le bureau pour la conduite des travaux a été constitué comme suit :

- Président : Son Excellence Monsieur Jules Doret NDONGO de la République du Cameroun ;
- Vice-Président : Dr Deo Guide RUREMA (PhD) de la République du Burundi ;
- Premier Rapporteur : Monsieur Jose ILANGA-LO FONGA de la République Démocratique du Congo ;
- Deuxième Rapporteur : Son Excellence Nicolas HOUNTONDI AKAPO de la République de Guinée Equatoriale.

Le rapport général de la réunion des experts a été ensuite présenté par Monsieur Luc ATUNDU, Coordonnateur National COMIFAC de la République Démocratique du Congo. Les Ministres ont pris acte des conclusions dudit rapport et ont félicité les experts pour la qualité de leur travail.

Conformément au programme, les Ministres ont effectué une visite guidée du chantier de l'immeuble siège de la COMIFAC.

En séance de huis clos, les Ministres ont examiné les points inscrits à l'ordre du jour adopté et au terme d'échanges fructueux, ils ont formulé les recommandations et pris des résolutions suivantes :

1. S'agissant du Rapport d'activités 2017-2018 de la COMIFAC,

Les Ministres ont :

- i) approuvé le rapport d'activités.
- ii) félicité les experts pour le travail abattu au regard du taux de réalisation des activités.
- iii) instruit le Secrétariat Exécutif d'insérer dans son rapport lors des prochaines sessions, une rubrique sur l'état de mise en œuvre du Plan de Convergence.
- iv) invité les partenaires à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays membres de la COMIFAC à la mise en œuvre du Plan de Convergence.
- v) encouragé les pays membres de la COMIFAC à s'acquitter de leurs contributions égalitaires pour une meilleure réalisation des activités du plan d'action 2019-2020.

2. Concernant l'état de mise en œuvre des projets et programmes sous-régionaux,

Les Ministres ont :

- i) pris acte de l'état d'avancement des programmes et projets sous-régionaux dans le secteur Forêts/environnement et des démarches entreprises pour la préparation des deuxièmes phases des projets et programmes.
- ii) instruit le Secrétariat Exécutif de poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des financements auprès des partenaires en vue de développer de nouveaux projets et programmes dans le secteur forêts et environnement.
- iii) instruit le Secrétariat Exécutif d'élaborer tous les deux ans un document ressortant les bénéfices par pays apportés dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes sous-régionaux ainsi que les montants dont bénéficie chaque pays pour chacun des projets et programmes.

Se basant sur les conclusions de la sixième réunion du Conseil du Partenariat pour le Forêts du Bassin du Congo (PFBC), les Ministres ont :

- iv) instruit le Secrétariat Exécutif de renforcer ses capacités fiduciaires.
- v) instruit le Secrétariat Exécutif de prendre en compte les priorités nationales dans les projets et programmes qu'il coordonne.
- vi) soutenu la nécessité d'appliquer le principe d'équité dans la répartition des portefeuilles de projets par pays.

vii) instruit le Secrétariat Exécutif de communiquer davantage sur les projets et programmes qu'il coordonne et de veiller à ce que le choix des projets et programmes se fasse par les Etats et non par les partenaires.

3. S'agissant de la mise en œuvre des recommandations des sessions du Conseil des Ministres de 2016 à 2017,

Les Ministres ont :

- i) pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et résolutions.
- ii) instruit le Secrétariat Exécutif d'améliorer la structure de la matrice sur l'état de mise en œuvre desdites recommandations et résolutions, en insérant une colonne « observations ».

4. Concernant le Plan d'action biennal 2019-2020,

Les Ministres ont :

- i) adopté le plan d'actions biennal.
- ii) instruit le Secrétariat Exécutif d'accélérer la finalisation du plan d'affaires de l'institution.
- iii) exhorté les partenaires au développement à appuyer le Secrétariat Exécutif dans sa mise en œuvre.
- iv) instruit le Secrétariat Exécutif de préparer un document sur la restructuration et la redynamisation de la COMIFAC à présenter lors de la prochaine session ministérielle.

5. Concernant la prochaine présidence de la COMIFAC,

Les Ministres ont été attentifs à l'exposé de Monsieur le Ministre de l'Agriculture des pêches et de développement rural de Sao Tomé et Principe dont le pays n'a pas pu prendre la présidence de la COMIFAC après le Rwanda. Il a rassuré le Conseil que son pays, en dépit de sa situation géographique et économique peu favorables mettra tout en œuvre pour organiser la prochaine session ministérielle.

Les Ministres ont :

- i) félicité le Cameroun d'avoir accepté de prendre la Présidence de la COMIFAC et ont soutenu la nécessité de maintenir le principe de la rotation suivant l'ordre alphabétique, tel que prévu par les dispositions du Traité.
- ii) décidé qu'après le Cameroun, le prochain pays à assurer la Présidence sera le Burundi, suivi de Sao Tome et Principe à la place du Cameroun.

6. S'agissant du projet de budget biennal 2019-2020,

Les Ministres ont :

- i) approuvé le budget biennal en émettant des réserves sur le recrutement.
- ii) invité les partenaires à mettre à disposition des rapports financiers des activités du plan d'action biennal pour une meilleure visibilité de leurs actions.
- iii) instruit le Secrétariat Exécutif de revoir la forme de la présentation du budget notamment, de ne pas distinguer l'origine des ressources en ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement.
- iv) exprimé leurs préoccupations sur les difficultés que rencontrent les pays pour le paiement des contributions égalitaires ce qui pourrait impacter l'atteinte des prévisions budgétaires et performances de l'institution.
- v) réitéré que cette situation soit portée à la haute attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

vi) instruit le Secrétariat Exécutif de revoir à la baisse le budget de fonctionnement et leur soumettre un budget révisé tenant compte des ressources disponibles à la prochaine session ministérielle.

vii) félicite le Cameroun qui est à jour de ses contributions, ainsi que la République Centrafricaine, le Tchad et le Rwanda qui se sont acquittés d'une partie de leurs arriérés.

Enfin, pour les perspectives, les Ministres ont :

viii) instruit le Secrétariat Exécutif d'engager la réflexion sur la stratégie de restructuration de l'institution.

ix) instruit le Secrétariat Exécutif de soumettre à la prochaine session ministérielle, un projet des termes de référence relatifs à cette restructuration.

7. Concernant les rapports d'audit financier et comptable 2016 et 2017,

Les Ministres, après l'exposé fait par le cabinet d'audit Thomas MOUENDE sur les états financiers de l'institution pour les années 2016-2017, ont :

i) pris acte des conclusions des rapports d'audit financier et comptable ainsi que les rapports de contrôle interne du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour l'exercice 2016 et 2017.

ii) instruit le Secrétariat Exécutif de prendre des mesures et actions urgentes pour la mise en application des recommandations issues des rapports d'audit, notamment le renforcement des capacités dans l'utilisation adéquate du logiciel Tompro.

8. S'agissant du point sur les contributions égalitaires et des dettes de la COMIFAC,

i) Les Ministres ont invité les pays membres à s'acquitter des contributions égalitaires 2019 et 2020, ainsi que des arriérées afin de garantir le bon fonctionnement de l'institution.

ii) Ils se sont eux-mêmes invités à continuer le plaidoyer auprès de leurs pays respectifs en vue du paiement des contributions égalitaires.

iii) Aussi, les Ministres ont-ils mandaté le Président en exercice d'effectuer une tournée dans les pays accompagné du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC en vue de rencontrer les plus Hautes Autorités pour les sensibiliser sur leurs engagements pris vis-à-vis de la COMIFAC.

9. Concernant l'organigramme administratif et la situation des experts techniques,

Les Ministres ont déploré que l'organigramme administratif et la situation des experts techniques n'aient pas été portés à l'examen du segment des experts. Ils ont :

i) retiré ce point à l'ordre du jour.

ii) instruit le Secrétariat Exécutif de soumettre systématiquement tous les dossiers pour examen au segment des experts avant de les soumettre au segment des Ministres.

iii) instruit le Secrétariat Exécutif de procéder au renforcement des capacités des personnels existants afin de pouvoir leur attribuer des tâches supplémentaires.

10. S'agissant du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement,

i) Les Ministres ont reconnu l'urgence de la tenue du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

ii) Les Ministres ont donné mandat au Président en exercice pour poursuivre les consultations afin de convenir des modalités d'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement y compris la période de sa tenue.

iii) Ils se sont eux-mêmes invités à sensibiliser les plus Hautes Autorités de leurs pays respectifs sur ce sujet.



11. Concernant l'organisation fonctionnelle et structuration des Coordinations Nationales COMIFAC,

Les Ministres ont :

- i) adopté la lettre de mission révisée des Coordinations Nationales COMIFAC.
- ii) invité les pays qui n'ont pas encore restructuré leurs Coordinations Nationales et l'opérationnalisation des groupes nationaux à le faire et ce, en fournissant les ressources financières et matérielles nécessaires.

12. S'agissant de la Politique COMIFAC de lutte contre la fraude, la corruption, le conflit d'intérêt et le blanchiment d'argent

Les Ministres ont :

- i) adopté le document y relatif.
- ii) instruit le Secrétariat Exécutif d'éditer et de faire large diffusion de ce document tant auprès des Etats membres que des partenaires techniques et financiers.

13. Concernant la Stratégie sous-régionale Genre de la COMIFAC,

Les Ministres ont :

- i) adopté le document de la Stratégie sous-régionale. Ils ont par ailleurs instruit le Secrétariat Exécutif d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie.
- ii) invité les Partenaires au développement à soutenir les pays membres de la COMIFAC dans la mise en œuvre de cette stratégie.

14. S'agissant de l'instauration d'une TVA à taux réduit dans le cadre du marché intérieur du bois légal,

Les Ministres ont :

- i) pris acte de la mesure relative à l'instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à taux réduit dans le cadre de l'approvisionnement du marché intérieur du bois légal.
- ii) mandaté le Président en exercice de saisir les institutions compétentes sous-régionales notamment la CEEAC et la CEMAC en vue de la révision de la liste des produits susceptibles d'être soumis au taux réduit de TVA. A travers cette démarche, les ministres des finances auront un argumentaire pour faire le plaidoyer afin que cette mesure soit prise en compte dans la loi des finances. Ladite mesure concerne principalement les pays de la COMIFAC membres de la CEMAC.

15. Concernant la place de la COMIFAC dans le processus de réforme institutionnelle en Afrique Centrale,

- i) Les Ministres ont été informés par le représentant du Comité de rationalisation des Communautés Régionales Economiques de l'état d'avancement du processus de rationalisation des CER. Pour le positionnement de la COMIFAC, l'option envisageable dans le cadre de ce processus est de faire de la COMIFAC, l'institution de référence sur les questions liées aux forêts, à l'environnement et aux domaines connexes.
- ii) Les Ministres ont pris acte de l'état d'avancement du processus de rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale.

16. Concernant la révision de l'Accord de siège et des textes fondamentaux de la COMIFAC,

- i) Les Ministres ont pris acte des actions menées et ont encouragé le Secrétariat Exécutif à les poursuivre.



17. S'agissant du Guide régional des bonnes pratiques pour les partenariats Public-Privé (PPP) dans les Aires Protégées d'Afrique Centrale,

Les Ministres ont :

- i) pris acte du guide régional.
- ii) invité les États membres à l'utiliser.
- iii) instruit le Secrétariat Exécutif de le diffuser auprès des Etats membres.

18. Concernant l'étude sur la catégorisation et la clarification du rôle des différents instruments de la COMIFAC,

Les Ministres ont :

- i) pris acte du rapport de l'Etude.
- ii) instruit le Secrétariat Exécutif de mettre en œuvre les recommandations issues de cette étude qui lui sont adressées et de suivre la mise en œuvre de celles adressées aux Etats membres.

19. Concernant la prochaine facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et collaboration avec la COMIFAC,

Les Ministres ont :

- i) pris acte de la prochaine Facilitation qui sera assurée par la République Fédérale d'Allemagne.
- ii) instruit le Secrétariat Exécutif d'organiser une concertation avec la Facilitation du PFBC afin de définir un cadre juridique de collaboration y compris les mécanismes de cette collaboration.

20. Sur les questions diverses,

21. Les ministres ont été informés par Madame la Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo, de l'existence d'une feuille de route sur la foresterie communautaire visant à promouvoir la prise en compte des communautés locales dans la gestion durable des écosystèmes forestiers. En sa qualité d'Ambassadrice de cette feuille de route, elle effectuera une tournée dans les pays pour faire le plaidoyer en vue de l'appropriation de ce document de politique.
22. Madame la Ministre a également informé de l'existence d'une boîte à outils sur le répertoire des Activités Génératrices de Revenus (AGR) destinée aux communautés riveraines des zones forestières. Cette boîte à outils développée grâce à l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement est mise à la disposition des pays.
23. Enfin, les Ministres ont réitéré leurs remerciements aux partenaires techniques et financiers pour les appuis multiformes apportés à la COMIFAC et à son Plan de convergence.

En marge de la présente session ordinaire du Conseil des Ministres, a eu lieu en présence des Ministres, la cérémonie solennelle de signature de la Convention de collaboration entre le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et le Secrétaire Permanent de l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA).



24. Au terme de ses travaux, le Conseil des Ministres a remercié le peuple frère de la République du Cameroun, son Président et son Gouvernement pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé.

Fait à Yaoundé, le 11 juillet 2019

Pour le Conseil des Ministres de la COMIFAC



**Le Président en exercice
Jules Doret NDONGO**

